

n'importe quelle ligne, même autre que celles du Grand-Tronc et du Pacifique-Canadien, quel est le prix d'un simple billet pour venir à Waubaushene ; et ce sera là le coût du voyage, *aller et retour*, s'il y a au moins trois cents personnes venant par chemin de fer au pèlerinage.

ligne.

S'il n'y a pas 300 pèlerins venant *par chemin de fer*, mais seulement 50 ou plus, vous aurez à payer pour retourner un tiers du prix que vous avez payé pour venir.

Enfin, s'il n'y avait pas cinquante pèlerins venus *par chemin de fer*, vous aurez à payer pour retourner, *les deux tiers* du prix que vous avez payé pour venir. Il est bon de faire remarquer aux pèlerins des alentours de Waubaushene, que les réductions dont il vient d'être question, ne sont pas applicables à ceux qui auraient à payer moins de 50 cents pour venir à Waubaushene en chemin de fer.

3. — Y A-T-IL QUELQUES FORMALITÉS A REMPLIR POUR JOUIR DE CES RÉDUCTIONS IMPORTANTES DANS LE PRIX DU PASSAGE ?

Oui, il y en a plusieurs qu'il faut absolument et fidèlement remplir, sous peine de se voir privé du droit au retour gratuit. Ce sont les suivantes.

a) Il faudra demander à l'agent de la station de qui vous achèterez votre billet pour Waubaushene, un CERTIFICAT vous donnant droit au retour gratuit, pourvu que vous le fassiez signer ici à Waubaushene, en arrivant ou le lendemain de votre arrivée, par le Père Directeur des pèlerinages et aussi par un *agent special* que les compagnies de chemins de fer vont envoyer ici pour signer et contrôler les certificats des pèlerins, et à qui chaque pèlerin *devra payer 25 cents* de commission.

b) Le billet ne peut être acheté à votre station plus de trois